

Communiqué de presse *Pour diffusion immédiate*

VERGLAS PRÉVU DU 4 AU 5 AVRIL 2023 CONSEILS ET RECOMMANDATIONS DE LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE L'OUTAOUAIS

Gatineau, le 4 avril 2023 - Environnement Canada prévoit un épisode de verglas à Gatineau débutant au cours de la nuit de mardi 4 avril et persistant jusqu'à mercredi le 5 avril en après-midi occasionnant une importante accumulation de 10 à 15 millimètres de glace.

Compte tenu de ces prévisions météorologiques, la Direction de santé publique du CISSS de l'Outaouais souhaite transmettre les conseils de prévention suivant :

Recommandations en bref

- Informez-vous des conditions routières avant de vous déplacer en voiture et adaptez votre conduite. Utilisez des dispositifs antidérapants si vous vous déplacer à pied.
- Ne montez pas sur votre toit pour le déglacer.
- Informez-vous de l'état de vos proches qui vivent seuls ou dans un secteur éloigné.

Personnes à risque

- Tout le monde peut subir les conséquences du verglas. Toutefois, une personne est plus vulnérable si :
 - Elle est âgée de 65 ans et plus.
 - Elle a une mobilité réduite.
 - Elle travaille à l'extérieur.
 - Elle manque de ressources personnelles (personne en situation d'itinérance ou d'isolement).

Déplacements

- Informez-vous des conditions routières avant de vous déplacer en voiture. Reporter vos déplacements non essentiels si les conditions routières sont mauvaises. Si vous devez néanmoins prendre votre voiture, adaptez votre conduite aux conditions routières, évitez les manœuvres brusques et réduisez votre vitesse.
- Apportez avec vous le matériel nécessaire en cas d'arrêt imprévu sur la route (pelle, couvertures, eau, nourriture, téléphone cellulaire rechargé, outil d'urgence pour la voiture, etc.).
- À pied, le verglas peut rendre la marche difficile et accroître l'effort requis pour se déplacer. Utilisez des dispositifs antidérapants pour éviter les chutes sur les surfaces glissantes causées par la pluie verglaçante.

Déglaçage

- Évitez de monter sur le toit de votre domicile pour enlever la glace accumulée par la pluie verglaçante. Les chutes des toits peuvent causer des blessures graves ou la mort.
- Attention aux branches ou aux arbres qui pourraient tomber ou la glace qui pourrait glisser des toits.

Renseignements

Pour plus d'informations sur les conseils santé pour l'hiver, consultez le site du gouvernement du Québec à l'adresse suivante :

- <https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/sante-et-environnement/conseils-sante-hiver/>

- 30-

Pour plus de renseignements :**Services des relations médias**

Centre intégré de Santé et de Services sociaux de l'Outaouais

07.relations_medias@ssss.gouv.qc.ca

Téléphone : 819 966-6583